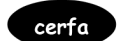


**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)**

N° 2065-SD

2024



N° 11084*25
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
3 A PLUS - SIREN : 495280760			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
51 Rue du Kovil Savannna 97460 Saint Paul FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées	Formation, Creation informatique, Vente de matér.			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	159 357	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	42 500			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					☐
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		EBP
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Viseur conventionné	
Comptable : ☐ Salarié ?					
SAS CABINET CONEXIA SAS 341 rue Saint Louis 97460 Saint-Paul Tél: 0262440566 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☐			
I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a			
		payées par un établissement chargé du service des titres				b			
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c			
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d			
Montant des autres distributions:									
						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j			
Montant des revenus répartis						Total (a à h)			
J	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS								
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
MR LE CHARLES Jean Marie 55 ROUTE DE SAVANNAH 97460 SAINT PAUL FRANCE		100	2023	69 223					
K	DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
69 RUE KOVIL SAVANNAH 97460 SAINT PAUL									
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)							
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
		MVLT imposées	à 0 %		à 15 %		à 19 %		
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
		MVLT réalisée au cours de l'exercice							
		MVLT restant à reporter							
M	OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS								
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus délivrés									

1. BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise 3 A PLUS - SIREN : 495280760								
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12							Néant ☐	
				Exercice N clos le 31/12/2023		N-1		
				Brut		Amortissements, provisions		
				Net		Net		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)				AA				
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB	5 553	AC	5 553	0	0
		Frais de développement	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	764	AG	764	0	0
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		autres immos incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM			
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	11 006	AQ	7 529	3 477	4 277
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	7 334	AS	2 078	5 256	6 159
		Autres immos corporelles	AT	376 775	AU	188 931	187 844	139 095
		Immos en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières		BH		BI				
Total (II)			BJ	401 432	BK	204 855	196 577	149 531
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	405 248	BU	20 012	385 236	315 229
	Créances	Avances et acomptes sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	15 864	BY		15 864	27 055
		Autres créances (3)	BZ	4 648	CA		4 648	4 029
		Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC			
	Divers	V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE			
Disponibilités		CF	301 726	CG		301 726	267 370	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	5 565	CI		5 565	2 295	
	Total (III)	CJ	733 051	CK	20 012	713 039	615 978	
	Frais d'émission d'emprunts à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN						
	Total général (I à VI)	CO	1 134 483	1A	224 867	909 616	765 509	
(1) Droit au bail			(2) à moins d'un an	CP		(3) à + d'1 an	CR	
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks			créances		

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise					3 A PLUS - SIREN : 495280760		Néant ☐	
					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :				)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence				EK)	DC		
	Réserve légale (3)					DD	5 000	750
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)				B1)	DF		
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)				EJ)	DG		
	Report à nouveau					DH	401 361	278 272
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	154 716	127 339
	Subventions d'investissement					DJ		
	Provisions réglementées					DK		
	TOTAL (I)					DL	611 077	456 361
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM		
	Avances conditionnées					DN		
	TOTAL (II)					DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP		
	Provisions pour charges					DQ		
	TOTAL (III)					DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS		
	Autres emprunts obligataires					DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	35 589	17 801
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)				EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	173 002	203 893
	Dettes fiscales et sociales					DY	89 827	87 454
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ		
	Autres dettes					EA	121	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB		
TOTAL (IV)					EC	298 539	309 148	
Ecart de conversion passif					ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	909 616	765 509	
Renvois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital				1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			- Écart de réévaluation libre		1D			
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG		
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH		

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 3 A PLUS - SIREN : 495280760								Néant ☐	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	2 842 069	FB		FC	2 842 068	2 768 348	
	Production vendue - biens	FD		FE		FF			
	Production vendue - services	FG	62 548	FH		FI	62 548	94 007	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	2 904 617	FK		FL	2 904 617	2 862 355	
	Production stockée					FM			
	Production immobilisée					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP	37 320		
	Autres produits (1) (11)					FQ	93	6 853	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)					FR	2 942 030	2 869 208	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	1 766 712	1 885 010	
	Variation de stocks (marchandises)					FT	-54 994	-78 894	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	3 264	5 254	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	384 646	350 342	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	85 850	62 361	
	Salaires et traitements					FY	393 881	343 245	
	Charges sociales (10)					FZ	60 056	66 913	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce)		HS		GA	59 427	37 264
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	20 012	30 537
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	21 790	1 714	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	2 740 644	2 703 746	
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					GG	201 386	165 462	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)					GP	0	0	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 252	403	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)					GU	1 252	403	
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)					GV	-1 252	-403		
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)					GW	200 134	165 059		

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 3 A PLUS - SIREN : 495280760										Néant ☐			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital								HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	0	0		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion								HE	- 796	569		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital								HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions								HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	- 796	569		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	796	- 569	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices (X)										HK	46 214	37 151	
Total des produits (I + III + V + VII)										HL	2 942 030	2 869 208	
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 787 314	2 741 869	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)										HN	154 716	127 339	
RENVOIS :													
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO			
(2) Dont produits de locations immobilières										HY			
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))										1G	1 281		
(3) Dont crédit-bail mobilier										HP		1 650	
(3) Dont crédit-bail immobilier										HQ			
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))										1H			
(5) Dont produits concernant les entreprises liées										1J			
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées										1K			
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)										HX			
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD				
(9) Dont transferts de charges										A1			
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)										A5			
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences										A3			
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences										A4			
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles													
facultatives								A6					
obligatoires								A9					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								A8					
(7) Détail produits et charges exceptionnels										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Charges antérieures		Produits antérieurs	

5. IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>3 A PLUS</u>										Néant ☐					
CADRE A - IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations							
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	6 317	KE	0	KF			
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		dont composants	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui		dont composants	M1		KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions		dont composants	M2		KP	11 006	KQ	0	KR				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					dont composants	M3		KS	7 334	KT	0	KU		
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						KV	151 644	KW	30 660	KX			
		Matériel de transport						KY	88 453	KZ	65 066	LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	39 435	LC	10 744	LD			
		Emballages récupérables et divers						LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes						LK		LL		LM				
	TOTAL III						LN	297 872	LO	106 470	LP				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
Autres participations						8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V					
TOTAL IV						LQ		LR		LS					
Total général (I + II + III + IV)							ØG	304 189	ØH	106 470	ØJ				
CADRE B - IMMOBILISATIONS						Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence					
						Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		IO		LV		LW	6 317	1X	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF			
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions				IS		MG		MH	11 006	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK	7 334	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						IU		MM	7 229	MN	175 075	MO	
		Matériel de transport						IV		MP	2 000	MQ	151 519	MR	
		Matériel bureau et informatique, mobilier						IW		MS		MT	50 179	MU	
		Emballages récupérables et divers						IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III						IY		NG	9 229	NH	395 113	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations						IØ		ØX		ØY		ØZ			
Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV						I3		NJ		NK		2H			
Total général (I + II + III + IV)							I4		ØK	9 229	ØL	401 430	ØM		

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 3 A. PLUS							Néant ☒
Exercice N clos le 31/12/2023							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1– col. 2) – col. 5] (5)
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
		1	2	3	4	5	
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice							-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice							=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 3 A PLUS											Néant ☐				
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais établissement et développement					CY	5 553	EL		EM		EN	5 553			
Fonds commercial					RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles					PE	764	PF		PG		PH	764			
TOTAL I					RK	6 317	RM		RN		RO	6 317			
Terrains					PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre				PM	0	PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui				PR		PS		PT		PU				
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions				PV	6 729	PW	800	PX		PY	7 529			
Installations techniques, matériel et outillage industriels					PZ	1 174	QA	904	QB		QC	2 078			
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers				QD	72 309	QE	31 185	QF	7 229	QG	96 265			
	Matériel de transport				QH	46 732	QI	21 743	QJ	2 000	QK	66 475			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				QL	21 396	QM	4 794	QN		QO	26 190			
	Emballages récupérables et divers				QP	0	QR		QS		QT	0			
TOTAL II					QU	148 340	QV	59 426	QW	9 229	QX	198 537			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)					ØN	154 657	ØP	59 426	ØQ	9 229	ØR	204 854			
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales., agencts. et aménag.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NR)			NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)			NZ		
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
					Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunts à étaler									Z9		Z8				
Primes de remboursement des obligations									SP		SR				

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>3 A PLUS</u>										Néant ☐	
NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
			1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)		3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix		3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées		3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts		5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		5		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5R	32 012	5S	2 287	5T		5U	34 299	
	Autres provisions pour risques et charges		5V	0	5W	0	5X		5Y	0	
	TOTAL II		5Z	32 012	TV	2 287	TW		TX	34 299	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D		
		- corporelles	6E		6		6G		6H		
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X		
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours		6N	35 025	6P		6R	15 013	6S	20 012	
	Sur comptes clients		6T	2 295	6U		6V	2 295	6W	0	
	Autres provisions pour dépréciation		6X	0	6Y		6Z		7A	0	
	TOTAL III		7B	37 320	TY		TZ	17 308	UA	20 012	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	69 332	UB	2 287	UC	17 308	UD	54 311	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF						
		- financières	UG		UH						
		- exceptionnelles	UJ		UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI									1O		

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 3 A PLUS										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
						1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières				UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA							
		Autres créances clients				UX	15 863		15 863				
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	)	Z1	0					
		Personnel et comptes rattachés				UY	0						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	4 648		4 648				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN							
		Divers				VP	0						
		Groupe et associés (2)				VC							
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	158		158				
		Charges constatées d'avance				VS	5 565		5 565				
TOTAUX						VT	26 234	VU	26 234	VV			
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1		2		3		4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z	0								
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	28 619		28 619					
			à plus d'1 an à l'origine		VH	6 969		6 969					
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	0								
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	173 002		173 002						
		Personnel et comptes rattachés		8C	34 299		34 299						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	37 287		37 287						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	9 132		9 132						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	0								
		Obligations cautionnées		VX	0								
		Autres impôts, taxes et assimilées		VQ	9 108		9 108						
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
		Groupe et associés (2)		VI									
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2									
		Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX						VY	298 416	VZ	298 416				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	36 550	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	7 930							

Désignation de l'entreprise : 3 A PLUS				Formulaire déposé au titre de l'IR				ET		Néant	
I. RÉINTÉGRATIONS										Exercice N clos le 31/12/2023	
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA	154 716
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									WB	
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			XE	171	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	171				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles		XX			XW	485	
	Amendes et pénalités		WJ	485 Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI									XY	271
	Impôt sur les sociétés									IT	46 214
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI		L7	K7			
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)					I8		
				- imposées au taux de 0%					ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs			- Plus-values nettes à court terme					WN		
				- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW	WQ			
		Quote part de 12% des plus-values à taux zéro					M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
TOTAL I										WR	201 857
II - DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.										WT	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.										WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV		
				- imposées au taux de 0 %					WH		
				- imposées au taux de 19 %					WP		
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure					WW		
				- imputées sur les déficits antérieurs					XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19%								I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée								WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:			(	Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation		2A	)		XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX	
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer									ZY	
	Majoration d'amortissement									XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)		L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5	XF	
			S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA			
			ZFU – TE (art. 44 octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH			)	XG
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD				
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	
III - RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)				XI	201 857		
				Déficit (II-I)						XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)								ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)										XL	
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)								XN	201 857		
								XO			

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10.

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 3 A PLUS				Néant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges			8X		8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation			9D		9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer			9K		9L
Totaux (Cadre III)			YN		YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

11.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 3 A PLUS										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	278 272		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB		
									- Autres réserves	ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	123 089			Dividendes		ZE			
	Prélèvements sur les réserves			ØE				Autres répartitions		ZF			
	Total I			ØF	401 361			Report à nouveau		ZG	401 361		
										Total II		ZH	401 361
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
										Exercice N		Exercice N-1	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail							J7		)	YQ		1 650
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance									YT	9 878	23 553
		Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8		)	XQ	94 035	86 851				
		Personnel extérieur à l'entreprise									YU	0	
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS		8 545
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV	5 973	
	IMPÔTS ET TAXES	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES		)	ST	274 760	231 393				
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052									ZJ	384 646	350 342
		Taxe professionnelle, CFE, CVAE									YW	9 339	7 430
		Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS		)	9Z	76 511	54 931				
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052									YX	85 850	62 361
TVA	Montant de la TVA collectée									YY	43 421	42 749	
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	55 257	54 808	
DIVERS	Montant brut des salaires									ØZ	393 880		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition									ØS			
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société									ZK			
	Numéro de centre de gestion agréé		XP		Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI					ZR	Non		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur									RH			
RÉGIME DE GROUPE	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre		JA		Plus values à 15%		JK		Plus values à 0%		JL		
					Plus values à 19%		JM		Imputations		JC		
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus values à 15%		JN		Plus values à 0%		JO		
					Plus values à 19%		JP		Imputations		JF		
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale							JH		N° SIRET société mère		JJ	

12.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2024
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 3 A PLUS						Néant ☒	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés			Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1			2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
		8	9	10			11
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - value nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Désignation de l'entreprise : <u>3 A PLUS</u>	Néant ☒				
A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME					
Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
TOTAL 2					
B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)					
Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre		☐	
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Désignation de l'entreprise				3 A PLUS		Néant	☒
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%							
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)							
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)							
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU							
Origine			Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %		Solde des moins values à 12,8 %
1			2		3		4
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			N				
			N-1				
			N-2				
			N-3				
			N-4				
			N-5				
			N-6				
			N-7				
			N-8				
			N-9				
N-10							
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS							
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter	
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %			
1		2		3	4	5	6
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

15.

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Désignation de l'entreprise : 3 A PLUS					Néant ☒		
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : <u>3 A PLUS</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le: <u>01/01/2023</u> et clos le: <u>31/12/2023</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	10	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	8	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 904 617	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX	2 904 617	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	92	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM	92	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	1 769 976	
Variation négative des stocks	OQ	-54 994	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	290 352	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	94 035	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	66 871	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	21 789	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ	2 188 029	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3		OG
			716 680
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	716 680	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	2 904 617	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	10	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	01/01/2023
Date de cessation	HR	au	31/12/2023

17.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : [3 A PLUS - SIREN : 495280760]				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions			
Adresse :					

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions			
Adresse :					

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions			
Adresse :					

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions			
Adresse :					

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	MR	Nom complet	LE CHARLES JEAN-MARIE, PIERRE, NICOLAS			
Nom marital		% de détention	100	Nb de parts ou actions	100	
Naissance : Date	04/10/1960	N° Département	75	Commune	ivry	Pays FRANCE
Adresse : 55 route de savannah SAINT PAUL 97460 FRANCE						

Titre		Nom complet				
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions		
Naissance : Date		N° Département		Commune		Pays
Adresse :						

18.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 3 A PLUS - SIREN : 495280760		Néant ☒
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : 3 A PLUS	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 495280760	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD		
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD		
Autres créances non reportable et non restituables		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD		
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD		
dont montant préfinancé		
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)		

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (SAINT-PAUL)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

3 A PLUS - SIREN : 495280760

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2024

Local

Référence du local	9741501741346202A1202428	
Invariant du local	974150174134	
Adresse du local	Bâtiment B, étage 00, entrée 01 0059 ALL DES PALMIERS 97460 SAINT-PAUL	
Précisions sur l'adresse		
Propriétaire du local	SAVNA	6540
SIREN du propriétaire du local	448535070	
Mode d'occupation du local	Locataire	
Montant du loyer annuel du local		72 000
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)		

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (SAINT-PAUL)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

3 A PLUS - SIREN : 495280760

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2024

Local

Référence du local	9741501741346202A1202428		
Invariant du local	974150174134		
Adresse du local	Bâtiment B, étage 00, entrée 01 0059 ALL DES PALMIERS 97460 SAINT-PAUL		
Précisions sur l'adresse			
Propriétaire du local	SAVNA	6540	
SIREN du propriétaire du local	448535070		
Mode d'occupation du local	Locataire		
Montant du loyer annuel du local	72 000		
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)			

3 A PLUS

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée de 50 000 €

51 Rue du Kovil, 97460 Saint Paul

RCS de Saint Denis de la Réunion B 495 280 760

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2023

L'associé unique a établi un procès verbal ordinaire des décisions de l'associé unique le 29/06/2024, dont est établi l'extrait ci présent, relatif à la décision d'affectation du résultat.

L'associé unique approuve les propositions relatives à l'affectation du résultat, à savoir :

Un bénéfice de 154 716 €

De la manière suivante :

Affectation de 154 716 € au compte Report à Nouveau.

Le compte Report à Nouveau est désormais créditeur de 556 077 €

Certifié conforme

